

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DPA 16G Avenant n°3 au marché à commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations des immeubles 94-96 quai de la Râpée et 8-10 avenue Ledru Rollin (12 e).

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2009 DPA 47G en date du 8 juin 2009, par laquelle votre assemblée a approuvé les modalités de passation du marché de prestations services en 4 lots en entreprises générale ou en entreprises groupées conjointes ;

Vu la délibération 2010 DAJ 1G en date du 8 février 2010 autorisant M. le Président du Conseil de Paris à signer le marché à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres du 16 décembre 2009 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'Offres en date du 1^{er} octobre 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, soumet à son approbation la signature d'un avenant n°3 au marché à commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations des immeubles 94-96 quai de la Râpée et 8-10 avenue Ledru Rollin Paris 12e ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé l'avenant n°3 au marché à commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations des immeubles 94-96 quai de la Râpée et 8-10 avenue Ledru Rollin (12e) joint au présent projet de délibération.

Article 2 : M. le Président du Conseil de Paris est autorisé à signer un avenant n° 3 au marché attribué au groupement d'entreprises conjoint solidaire constitué par la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES-COFELY , la société DERICHBOURG Propreté, la société CAVE CANEM Gardiennage , représenté par Monsieur Jean-Baptiste GERONILI, Mandataire de l'exécution des lots n°1 à 4 ayant pour objet de porter le montant du marché n° 20102210012001 à 4 304 516,03 euros HT (valeur août 2009).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, natures 6156 et 6282 pour la partie forfaitaire et 61522 pour la partie à bons de commandes, rubrique 0202 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2014 sous réserve des décisions de financement.